

MUNICIPALITÉ DE STOKE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 3 avril 2017 à 19 h.

« Si vous pouvez le rêver, vous pouvez le faire! »
- Walt Disney

N° 2317

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 3 avril 2017** à 19 h et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Sièges N° 1 : Sylvain Paquin
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Aucune

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 3 avril 2017 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Remerciement Jeux du Québec
 - 5.2 Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Demande d'appui
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – CSRS
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Conservation des Monts Stoke
 - 6.2.2 COGESAF – Adhésion
 - 6.2.3 Dérogation mineure lot 5 286 649
 - 6.3 Culture
 - 6.3.1 Comité culture – Réserve discrétionnaire
 - 6.3.2 Comité culture – Réserve pour politique culturelle (FIC)
 - 6.3.3 Appui au FIC et Ruralité – Vidéoclip « Les gens de mon pays »
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Aimant sur alarme incendie porte du Centre communautaire
 - 6.4.2 Remplacement porte de cuisine du Centre communautaire
 - 6.4.3 Système air comprimé au garage – Dernière phase
 - 6.4.4 Achat étagères de métal pour archives
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Sentiers de l'Estrie – Ruralité
 - 6.5.2 Carrefour Action municipale et famille – Renouveau 2017 et élection
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Formations employé de parc
 - 6.6.2 Formations directrice général et secrétaire administrative
 - 6.6.3 Employés du SAE — Embauche et grille de salaire
 - 6.6.4 Formation des élus
 - 6.6.5 Nombre d'heures annuelle pour 2017 – Employé des occasionnel aux travaux publics

- 6.6.6 Modification des heures de l'employé temps partiel permanent – Journalier affecté aux parcs
- 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Formation sécurité publique
- 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Adjudication travaux de remplacement du ponceau du 7^e rang
 - 6.8.2 Achat d'outils – Ensemble de torches au gaz
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux
- 8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation au 31 mars 2017
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence
 - 8.3 Liste des déboursés
- 9. Autres sujets
 - 9.1 Trans-appel – Transport adapté 2017
- 10. Avis de motion
- 11. Règlements
 - 11.1 Règlement N° 536 décrétant une dépense de 1 048 700 \$ et un emprunt de 976 655 \$ pour les travaux reliés à la TECQ sur les rues Mont-Dufresne, des Fauvettes, des Mésanges et les bâtiments municipaux
- 12. Invitations
 - 12.1 L'envol – Souper bénéfique au profit de la Maison Aube-Lumière
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-087

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-088

D'ADOPTER le procès-verbal du 6 mars 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 mars 2017.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Des questions d'ordre générales ont été posées

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Remerciement Jeux du Québec

Dépôt d'une lettre de remerciement des Jeux du Québec Estrie pour le support de la municipalité. Deux (2) athlètes de la municipalité participaient à ces Jeux soit Sarawan Bertrand qui a terminé 4^e en simple et 9^e position en équipe au badminton alors que Heidi Simard-Roy terminait au 8^e rang en haltérophilie au 53 kg féminin. Félicitations aux athlètes.

5.2 Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Demande d’appui

CONSIDÉRANT QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d’adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d’autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

CONSIDÉRANT QUE les documents internes de l’industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l’Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d’instaurer des mesures visant à empêcher l’ingérence de l’industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-089

D’INTERPELLER le gouvernement du Québec afin qu’il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l’OMS pour la lutte antitabac concernant l’ingérence de l’industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements,

D’ENVOYER cette résolution à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique (madame Lucie Charlebois, (ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca) et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (coalition@cqct.qc.ca).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – CSRS

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Région de Sherbrooke consulte les municipalités dont le territoire est compris dans le territoire de la CSRS en vertu de l’article 211 de la Loi sur l’instruction publique;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu:

Rés. 2017-090

QUE la Municipalité de Stoke a pris connaissance du projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire de la Région-de-Sherbrooke, qui sera déposé pour adoption lors de la séance des commissaires du 16 mai prochain. Que le projet de plan triennal de répartition et de destination de leurs immeubles semble adéquat selon les membres du conseil de la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Conservation des Monts Stoke

ATTENDU QUE l’organisme Nature Cantons-de-l’Est a présenté le bilan de ses activités 2016 et projets 2017 pour la protection des Monts Stoke;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite soutenir l’organisme dans son mandat de conservation des Monts Stoke;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

Rés. 2017-091

DE verser trois mille dollars (3 000 \$) à l’organisme ce montant lui ayant été réservé dans le budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.2 COGESAF – Adhésion

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

DE RENOUVELER l'adhésion au COGESAF pour 75 \$;

DE DESIGNER le conseiller Sylvain Paquin comme représentant de la municipalité habileté à siéger au COGESAF;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.3 Dérogation mineure lot 5 286 649

La présente demande a pour objectif, de permettre une dérogation mineure à la marge de recul latérale minimale de 1,57m et à la marge de recul arrière de 2,05m pour le bâtiment principal au lieu de la norme de 3 mètres chacun sur le lot 5 286 649 Cadastre du Québec, propriété située au 138-A, 4^e rang Ouest, Stoke.

ATTENDU QUE le Règlement sur les dérogations mineures N° 453 qui a été adopté par la Municipalité de Stoke et autorise une dérogation mineure en fonction des critères l'article 2.2.

ATTENDU QUE la dérogation mineure peut être accordée parce que l'application de l'article 7.10 du Règlement de zonage N° 460 a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE tous les travaux effectués sur le bâtiment principal faisant objet de cette demande, ont été exécutés avec permis et de bonne foi;

ATTENDU QUE le demandeur a fourni un nouveau certificat de localisation pour étayer sa demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de dérogation mineure concernant le bâtiment principal.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée au Règlement de zonage N° 460, article 7.10, une marge de recul latérale minimale de 1,57m et une marge de recul arrière de 2,05m pour le bâtiment principal au lieu de la norme de 3 mètres chacun sur le lot 5 286 649 Cadastre du Québec, propriété située au 138-A, 4^e rang Ouest, Stoke.

DE ne pas accorder de dérogation sur la marge arrière du garage et sur l'empiètement de l'abri à l'arrière, tous deux (2) construits sans permis.

DE demander d'enlever les conteneurs réfrigérés non autorisés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.3.1 Comité culture – Réserve discrétionnaire

ATTENDU QUE le conseil municipal a accordé un budget pour la culture dans son budget 2017;

ATTENDU QU'UN comité culturel a été mis sur pied incluant des élus municipaux, la directrice générale et des citoyens intéressés à travailler au développement et au rayonnement de la culture à Stoke;

ATTENDU QUE le comité est à mettre sur pied une politique culturelle qui sera adoptée en cours d'année par le conseil;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

D'ACCORDER les dépenses du comité pour la mise sur pied de la politique, le développement et le rayonnement de la culture à Stoke dans les limites du budget approuvé par le conseil et les balises de la politique culturelle.

QUE toutes demandes d'aide, de soutien ou autres relevant du comité culturel soient adressées directement au comité qui devra puiser à même ce poste budgétaire si besoin;

QU'UN compte rendu sur les projets et les dépenses, soit remis au conseil suite aux décisions du Comité culturel.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.3.2 Comité culture – Réserve pour politique culturelle (FIC)

ATTENDU QUE le comité culturel a déposé une demande au Fonds d'initiative culturelle de la MRC du Val-Saint-François pour l'établissement d'une politique culturelle pour Stoke;

ATTENDU QUE le comité culturel recommande qu'une somme de deux mille dollars (2 000 \$) soit réservée pour ce projet;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-095

QUE la somme de deux mille dollars (2 000 \$) soit réservée pour l'établissement d'une politique culturelle pour Stoke à même le poste budgétaire de la culture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.3.3 Appui au FIC et Ruralité – vidéoclip « Les gens de mon pays »

ATTENDU QUE des artistes de la Municipalité de Stoke ont déposé une demande au Fonds d'initiative culturelle de la MRC du Val-Saint-François pour un projet culturel à Stoke;

ATTENDU QUE le soutien d'intérêt de la municipalité est demandé pour la présentation du projet;

ATTENDU QUE le conseil a mandaté le Comité culturel à se pencher sur toutes demandes financières pour les projets culturels;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-096

QUE la municipalité appui le projet du vidéoclip « Les gens de mon pays » auprès du Fonds d'initiative de la MRC du Val Saint-François.

DE recommander aux artistes de présenter le projet au Comité culturel pour toute demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 Aimant sur alarme incendie porte du Centre communautaire

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-097

DE procéder à la pose d'un aimant de porte sur alarme incendie sur la porte du Centre communautaire par Luminex 2013 inc. pour un montant de 583,29 \$ avant taxes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.2 Remplacement porte de cuisine du Centre communautaire

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-098

DE procéder au remplacement de la porte de cuisine du Centre communautaire par Donlox pour un montant de 2 185 \$ avant taxes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.3 *Système air comprimé au garage – Dernière phase*

ATTENDU QUE l'utilisation des outils à air nécessite une installation sécuritaire et efficiente;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés auprès d'au moins deux (2) fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu:

Rés. 2017-099

D'AUTORISER la dépense de 712,11 \$ pour l'achat du matériel pour l'installation en régie de la phase 3 (dernière station) du système d'air.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.4 *Achat étagères de métal pour archives*

ATTENDU QUE des prix ont été demandés auprès d'au moins deux (2) fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu:

Rés. 2017-100

D'AUTORISER la dépense de 2 133,96 \$ plus taxes pour l'achat du matériel pour l'installation de douze (12) étagères de type industriel pour la pièce des archives du bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.5.1 *Sentiers de l'Estrie – Ruralité*

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à l'investissement de développement des infrastructures de randonnées dans les Mont Stoke;

ATTENDU QUE Les Sentiers de l'Estrie ont déposé un projet de développement des infrastructures de randonnées dans les Mont Stoke;

ATTENDU QUE Les Sentiers de l'Estrie déposeront le projet de développement des infrastructures de randonnées dans les Mont Stoke auprès du Pacte rural;

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'une somme réservée de 15 000 \$ à l'intérieur du Pacte rural pour les années 2017 et 2018;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu:

Rés. 2017-101

D'UTILISER la somme réservée de 15 000 \$ pour les années 2017 et 2018 pour le projet déposé par Les Sentiers de l'Estrie sous condition d'approbation du projet final et du financement complet.

D'APPUYER la demande de projet de développement des infrastructures de randonnées dans les Mont Stoke auprès du Pacte rural – Politique nationale de ruralité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.2 *Carrefour Action municipale et Famille – Renouvellement 2017 et élection*

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu:

Rés. 2017-102

QUE la Municipalité de Stoke renouvelle son adhésion pour 2017-2018 auprès du Carrefour Action municipale et Famille au coût de 75 \$ plus taxes et que le représentant municipal est Monsieur le conseiller Sylvain Chabot.

QUE monsieur Sylvain Chabot est autorisé à soumettre sa candidature au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 *Formations employé de parc*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-103

QUE l'employé au parc soit autorisé à suivre les formations offertes par le Centre Loisirs et Sports de l'Estrie les 7 et 28 avril prochain au coût de 50 \$.

QUE ses frais d'inscription soient payés par la municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 *Formations directrice générale et secrétaire administrative*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-104

QUE la directrice générale et la secrétaire administrative soit autorisées à suivre la formation annuelle des nouveautés Sygem le 9 mai prochain au coût de 345 \$ plus taxes pour deux (2) inscriptions.

QUE les frais d'inscription soient payés par la municipalité et que les autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.3 *Employés du SAE—Embauche et grille de salaire*

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke doit procéder à l'embauche des employés du Camp de jour 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire adopter une grille salariale pour les employés du Camp de jour 2017 ;

ATTENDU QUE le gouvernement a décrété une augmentation du salaire minimum effective le 1^{er} mai 2017;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-105

D'ACCEPTER la grille salariale des employés du Camp de jour suivante :

Coordonnatrice :	14 \$ de l'heure
Aide-coordonnatrice :	12,50 \$ de l'heure
Animateurs 1 ^{ère} année de travail :	11,25 \$ de l'heure (salaire minimum)
Animateurs avec ancienneté :	entre 11,50 \$ et 13 \$ selon l'ancienneté

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'embauche du personnel suite aux entrevues menées par la coordonnatrice en loisirs, la coordonnatrice du Camp de jour 2017 et un élu municipal et aux recommandations de ces mêmes personnes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.4 *Formation des élus*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-106

QUE le maire soit autorisé à suivre la formation « *La prise de décision en urbanisme* » le 8 avril prochain au coût de 230 \$ plus taxes.

QUE les frais d'inscription soient payés par la municipalité et que les autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.5 *Nombre d'heures annuelles pour 2017 – Employé occasionnel des travaux publics*

ATTENDU QUE le service des travaux publics désire réduire le nombre d'heures de l'employé occasionnel pour répondre aux besoins de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-107

DE RÉDUIRE les heures de 1 295 à 629 heures représentant environ 17 semaines de 37 heures entre le mois de mai et le mois de septembre 2017 aux mêmes conditions.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.6 *Modification des heures de l'employé temps partiel permanent – journalier affecté aux parcs*

ATTENDU QU'UN employé affecté aux parcs a quitté ses fonctions en novembre dernier;

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de confier l'entretien de la patinoire au service des travaux publics et plus précisément à l'employé affecté aux parcs;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

DE MODIFIER l'horaire de travail du journalier pour la période estivale en vigueur du 2^e dimanche d'avril au dernier samedi d'octobre aux mêmes conditions.

DE MODIFIER l'horaire de travail du journalier pour la période hivernale du dernier dimanche d'octobre au 2^e samedi d'avril pour une semaine normale de 35 heures répartie selon les besoins opérationnels.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Stoke et de signer les lettres d'entente modifiées s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 *Formation sécurité publique*

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

QUE la directrice générale soit autorisée à suivre la formation « *Introduction à la sécurité civile* » le 13 avril prochain au coût de 230 \$ plus taxes.

QUE les frais d'inscription soient payés par la municipalité et que les autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 Voirie

6.8.1 *Adjudication travaux de remplacement du ponceau du 7^e rang*

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a produit sur SEAO un appel d'offres public pour le remplacement du ponceau sur le 7^e rang;

ATTENDU QUE la date limite pour la réception d'une soumission était vendredi le 31 mars 2017 à 10 h;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire était Excavation Charles Grenier inc.;

ATTENDU QUE la firme EXP avait été mandatée pour produire l'appel d'offres et les plans et devis des travaux et verra à s'assurer de la conformité de la soumission;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'OCTROYER le contrat, après vérification de la conformité, au plus bas soumissionnaire Excavation Charles Grenier inc. pour la somme de 58 671,41 \$ incluant les taxes ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 *Achat d'outils – Ensemble de torches au gaz*

ATTENDU QUE des prix ont été demandés auprès d'au moins deux (2) fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

D'AUTORISER la dépense de 546,50 \$ plus taxes pour l'achat d'un ensemble de torches au gaz pour le garage municipal.

Rés. 2017-108

Rés. 2017-109

Rés. 2017-110

Rés. 2017-111

D'AUTORISER la dépense de 345,54 \$ plus taxes pour le remplissage des cylindres, dépôts et frais de conformité.

D'AUTORISER la dépense annuelle de 176,64 \$ plus taxes pour la location des cylindres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation au 31 mars 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 mars 2017.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence

Le conseil confirme le dépôt du rapport mensuel des délégations de compétences des fonctionnaires municipaux autorisés. Ces déboursés ont été faits conformément au Règlement N° 521 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

8.3 Liste des déboursés

La directrice générale dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 mars 2017 pour un montant totalisant 146 061,32 \$.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-112

D'ADOPTER la liste des déboursés tel que soumise et d'autoriser la directrice générale à faire les paiements à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

9.1 Trans-Appel – Transport adapté 2017

ATTENDU QUE Trans-Appel inc confirme à la Municipalité de Stoke sa contribution municipale 2017, et demande l'acceptation du tarif d'utilisateur, l'acceptation des prévisions budgétaires 2017 et le renouvellement de l'entente de service.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-113

QUE la Municipalité de Stoke accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente.

La Municipalité de Stoke accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc. l'organisation du service de transport adapté.

La Municipalité de Stoke accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2017 et de payer la quote-part établie à 3,74 \$ par personne pour un montant total de 10 629,08 \$ (facture 0013-2017).

La Municipalité de Stoke accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2017 : 3,25 \$ pour un déplacement local, 7,50 \$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).

La Municipalité de Stoke accepte les prévisions budgétaires 2017 de l'organisme Trans-Appel inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Avis de motion

11. Règlements

11.1 Règlement N° 536 décrétant une dépense de 1 048 700 \$ et un emprunt de 976 655 \$ pour les travaux reliés à la TECQ sur les rues Mont-Dufresne, des Fauvettes, des Mésanges et les bâtiments municipaux.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2017 donné par Steeves Mathieu;

ATTENDU QUE les travaux à effectuer avec la subvention de la TECQ doivent être financés par la municipalité par règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE le coût pour ces travaux sera remboursé en grande partie 80 % en mars 2018;

ATTENDU QU'UN montant d'emprunt de 976 655 \$ est nécessaire pour payer le coût des travaux reliés à la TECQ moins la ristourne de taxes de 72 045 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

QUE le Règlement N° 536 en annexe A soit adopté tel que présenté.

Rés. 2017-114

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

Règlement d'emprunt N° 536

Règlement numéro 536 décrétant une dépense de 1 048 700 \$ et un emprunt de 976 655 \$ pour les travaux reliés à la TECQ 2014-2018.

ATTENDU QU'UN avis de motion pour la présentation du règlement a été donné le 6 mars 2017 par Steeves Mathieu.

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1. La municipalité de Stoke est autorisée à procéder à des travaux de voirie compris dans la programmation de travaux admissibles dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

Article 2. La municipalité a procédé à un appel d'offres public portant le numéro SHE-00238024 en date du 13 mars 2017 pour les travaux de voirie 2017 (Programme TECQ 2014-2018) selon les plans et devis préparés par Les Services exp. Inc.; la soumission retenue pour l'exécution des travaux est annexé à la présente pour en faire partie intégrante en annexe A;

Article 4. La municipalité a procédé à des appels d'offre selon la Politique de gestion contractuelle pour l'amélioration de ses bâtiments municipaux;

Article 5. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 048 701 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 6. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 976 655 \$ sur une période de 10 ans

Article 7. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 8. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 9. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention, dont l'aide financière découlant du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 10. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à Stoke, ce 3^e jour du mois d'avril 2017.

Maire

Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion :

Adoption :

Entrée en vigueur

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Invitations

12.1 L'envol – Souper bénéfique au profit de la Maison Aube-Lumière

Il est proposé par Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-115

QUE la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) deux (2) billets au coût de 175 \$ pour deux représentants municipaux qui participeront au souper bénéfique qui aura lieu le 20 avril prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Varia

14. Période de questions

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeve Mathieu et résolu que la séance soit levée à 19 h 52.

Rés. 2017-116

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*Luc Cayer
Maire*